

Projet 2024 de la CGT



**POUR UNE BANQUE DE FRANCE
ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES**

**ET AU SERVICE DES CITOYENS
ET DES ENTREPRISES**

TABLE DES MATIÈRES

1. Propositions de la CGT	4
2. Pour une Banque de France ancrée dans les territoires au service de l'emploi et des entreprises	8
2.1. La médiation du crédit a permis de sauver de nombreux emplois et entreprises avant et surtout pendant la crise	9
2.2. Via la médiation du crédit, la Banque de France aidait déjà avant la crise les entreprises ayant des difficultés de trésorerie	9
2.3 La médiation du crédit a été fortement sollicitée par les entreprises	10
2.4. Les capacités de sauver des emplois et aider les entreprises	11
2.5. Pour aider réellement les entreprises et les collectivités territoriales	13



3. Au service des citoyens et non des plus riches -----	20
3.1. La politique monétaire mise en place depuis 2008 a favorisé les bulles spéculatives et les entreprises polluantes -----	21
4. Au service des citoyens, notamment les plus fragiles -----	30
4.1. Elle abandonne peu à peu les territoires et les plus précaires pour des raisons comptables -----	31
4.2. Pour une Banque de France proche des plus précaires -----	32
4.3. Pour un accès au billet et la protection de la vie privée -----	34





1

PROPOSITIONS DE LA CGT

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR LA BANQUE DE FRANCE À HORIZON 2024

Notre institution doit rester ancrée dans les territoires pour poursuivre ses missions au service des citoyens, de l'emploi, des entreprises, et contribuer à la transition écologique et à la sortie de la crise.

Loin du projet sans ambition pour les agents comme pour l'Institution que le Gouverneur de la Banque de France va présenter mi-mars, la CGT montre avec ce livret qu'il est possible de penser une Banque de France ancrée dans les territoires, au service de la population et qui aide à relever les grands défis sociaux et environnementaux.

Ci-dessous, vous trouverez les propositions de la CGT que nous détaillons par la suite :

1. La création d'un droit au crédit pour les entreprises socialement utiles et qui participent à la transition écologique.

Pour assurer ce nouveau droit, la cotation des entreprises doit être renforcée par :

- La révision des critères de cotation pour mieux prendre en compte l'utilité sociale et environnementale de l'entreprise et sa contribution au développement de l'emploi, des qualifications, des savoir-faire qui seront indispensables pour sortir de la crise économique et sanitaire ;
- La mise en œuvre d'une cotation plus qualitative (cf. focus page 16) ;
- L'ensemble des entreprises ayant un chiffre d'affaire inférieur à 750 000 € qui en feraient la demande devraient pouvoir être cotées. Ce seuil devant d'ailleurs être rediscuté pour favoriser l'accès des TPE aux financements bancaires ;
- L'arrêt des transferts de dossiers et le respect de rayons d'actions cohérents avec l'implantation géographique des sites Banque de France dans les territoires ;
- Le renforcement des moyens humains des implantations du réseau de la Banque de France.

2. La mise à disposition gratuite pour les TPE-PME des prestations de diagnostic financier GEODE et OPALE, ainsi que des formations financières pour les accompagner dans leurs choix stratégiques ;

3. La présentation gratuite des rapports d'expertise GEODE aux représentants du personnel des entreprises concernées par un plan de restructuration afin de les aider à faire des propositions pour préserver l'emploi ;

4. La mise en place d'un pôle financier public et d'un fichier national des aides publiques afin notamment de s'assurer de la bonne utilisation de ces aides ;

5. La mise en place d'un fléchage de la politique monétaire vers les entreprises les plus vertueuses socialement (emploi, formation, salaires), écologiquement (économies d'énergie et de matières premières) et économiquement (création de valeur ajoutée plutôt que spéculation financière), notamment grâce à la nouvelle cotation proposée ;

6. Le financement direct de l'État et des collectivités territoriales par la Banque de France pour développer les services publics et sortir de la dépendance des marchés qui imposent l'obsession de la réduction des dépenses publiques et qui ont montré leur incapacité à orienter les investissements vers la transition écologique et le mieux-disant social ;

7. Un meilleur accès à l'Institution pour les particuliers, notamment pour les publics fragiles, par :

- La réouverture des guichets sans rendez-vous dans toutes nos implantations et la mise en place de moyens humains adaptés pour assumer cette mission ;
- Le traitement des dossiers de surendettement dans les territoires accueillant les surendettés (pas de dépaysement de dossiers).

8. La facilitation de l'accès au droit au compte par la suppression de l'obligation pour un particulier ou une personne morale de disposer d'une

lettre de refus d'ouverture de compte et le droit pour les agents de la Banque de France de consulter le fichier FICOBA ;

9. Le renforcement des équipes des succursales pour permettre à la Banque de France d'accroître ses partenariats avec les associations de consommateurs, les travailleurs sociaux et l'Éducation nationale, pour faire connaître les services qu'elle offre et accentuer les actions d'éducation financière (EDUCFI) ;

10. La mise en œuvre d'un droit à l'accès au billet en imposant la présence d'au moins un distributeur de billets par commune ayant des commerces. Cela pourrait passer par la création d'un Groupement d'Intérêt Économique rassemblant l'ensemble des banques commerciales du territoire, présidé par la Banque de France et chargé de rationaliser les implantations des distributeurs de billets, et par la réouverture des distributeurs propres à l'Institution. La Banque de France doit être distributeur en dernier ressort pour les communes sans implantation bancaire.

11. Le maintien d'un réseau dense de caisses et la fin de la privatisation de la filière fiduciaire (ré-internalisation du tri, abandon du projet annoncé par le Gouverneur de Stocks Auxiliaires de Billets - SAB - gérés par les sociétés de transport de fonds privées) ;

12. L'harmonisation vers le haut des statuts de tous les salariés de la Fabrication des billets au sein du pôle public européen de fabrication des billets, et l'émission du billet de 1 euro.

Toutes ces mesures doivent s'accompagner d'une politique ambitieuse de recrutement et d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des parcours professionnels.

Les recrutements dans le cadre titulaire doivent être la norme et les carrières revalorisées.

Les volets RH seront développés dans un livret CGT dédié, à sortir prochainement.



2

**AU SERVICE DE
L'EMPLOI ET DES
ENTREPRISES**

POUR UNE BANQUE DE FRANCE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES

La médiation du crédit a sauvé des centaines de milliers d'emplois. La CGT revendique la mise en place d'un droit au crédit pour les entreprises utiles socialement et utiles à la transition écologique.

2.1. LA MÉDIATION DU CRÉDIT A PERMIS DE SAUVER DE NOMBREUX EMPLOIS ET ENTREPRISES AVANT ET SURTOUT PENDANT LA CRISE

À la crise sanitaire se superpose la crise économique, qui couvait déjà avant l'arrivée du virus. Depuis le début de la pandémie, 560 000 nouveaux chômeurs¹ sont inscrits à Pôle Emploi, toutes catégories confondues. Cela représente 6,112 millions de personnes privées d'emploi. Ce chiffre ne prend pas en compte celles et ceux qui ont renoncé à chercher un emploi.

Depuis des semaines, il n'y a pas un jour sans que de nouveaux plans sociaux soient annoncés. L'urgence est donc de sauver les entreprises et les emplois qui peuvent l'être et d'en créer de nouveaux pour exercer les métiers dans les entreprises et les services publics, dont nous aurons besoin pour réussir la transition écologique et répondre aux besoins de tous les habitants de la planète.

2.2. VIA LA MÉDIATION DU CRÉDIT, LA BANQUE DE FRANCE AIDAIT DÉJÀ AVANT LA CRISE LES ENTREPRISES AYANT DES DIFFICULTÉS DE TRÉSORERIE

Depuis 2008, la Banque de France est en charge de la médiation du crédit. Une entreprise à laquelle on a refusé une ligne de crédit ou qui a vu ses lignes existantes dénoncées par son banquier peut saisir un médiateur du crédit au sein de la Banque de France pour obtenir une ligne de crédit ou garder la ligne existante.

Forte de la connaissance fine du tissu économique par ses agents, la Banque de France est en mesure de se positionner en médiateur entre l'entreprise en difficulté et la banque commerciale qui lui refuse un prêt.

Dans un rapport de mars 2019 intitulé [La médiation du crédit aux entreprises, 2008-2018 Dix ans au service de l'économie, de l'emploi et des territoires](#)², l'Institution rappelle que depuis « sa mise en place en 2008, la Médiation du crédit a permis de conforter dans la poursuite de leurs activités plus de 23 000 entreprises et de sauvegarder près de 415 000 emplois ». C'est un total de près de 6,8 milliards d'euros de crédit qui a été débloqué.

La médiation est particulièrement utile pour les Très Petites Entreprises (TPE) qui représentent 81% des affaires traitées.

¹ <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/chiffres-du-chomage-de-juillet>

² https://mediateur-credit.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/mediation_du_credit_2008-2018.pdf

2.3. LORS DE LA CRISE, LA MÉDIATION DU CRÉDIT A ÉTÉ FORTEMENT SOLlicitÉE PAR LES ENTREPRISES

Du fait de la crise du COVID 19 et de la baisse d'activité dans de nombreux secteurs, une augmentation considérable des demandes de médiation de crédit s'est produite.

Entre janvier et juin 2020, la Banque de France a reçu 10 fois plus de dossiers que pour toute l'année 2019. Entre le début du mois d'avril et la mi-juillet, 8790 entreprises ont ainsi été éligibles à la médiation du crédit, essentiellement à la suite d'un refus initial d'octroi d'un Prêt Garanti par l'État (PGE). Les montants cumulés de crédits demandés sur cette période s'établissent à 1,9 milliard d'euros.

Là encore, ce sont des milliers d'entreprises et des dizaines de milliers d'emplois qui ont pu être sauvés sur l'ensemble du territoire grâce à l'intervention des équipes de la Banque de France.

LES AGENTS DE LA BANQUE DE FRANCE, DES MÉDIATEURS RECONNUS

Si la mission de médiateur du crédit a été confiée à la Banque de France, c'est du fait de sa connaissance fine du tissu économique sur l'ensemble du territoire. Cette connaissance provient des missions de cotation des entreprises ainsi que de ses missions de prospectives présentes au sein de la Banque de France. La grande majorité des agents effectuant de la médiation de crédit sont des agents qui cotent les entreprises. C'est bien la crédibilité des savoirs et savoirs faire au sein de la Banque qui fait de ses agents des interlocuteurs crédibles pour débloquer des situations de refus de crédit.

La cotation de la Banque de France est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon d'un à trois ans. La cotation est attribuée « à dire d'expert » à plus de 270 000 entreprises.

La médiation du crédit aux entreprises

2008-2018 : résultats et principales tendances

Chiffres clés	Depuis 2008	En 2017	En 2018
Dossiers reçus	55 477	2 302	2 009
Dossiers acceptés	43 029	1 514	1 322
Taux d'éligibilité	77,6%	65,8%	65,8%
Dossiers instruits et clos	37 655	1 394	1 155
Taux de médiations réussies	61,7%	65,2%	65,5%
Encours de crédit débloqués	6 766 M. €	193 M. €	208 M. €
Entreprises confortées	23 227	909	757
Emplois préservés	414 140	11 172	10 565

Données arrêtées au 31/12/2018

2.4. POUR UNE BANQUE DE FRANCE QUI SE DONNE LES CAPACITÉS DE SAUVER DES EMPLOIS ET D'AIDER LES ENTREPRISES

Le plan de restructuration « Ambitions 2020 » a mis en place la cotation automatique (« cotation intégrée » dans le langage technocratique) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 750 000 euros et 2 millions d'euros. Pire, le Gouvernement de la Banque souhaite relever ce seuil d'automatisation de la cotation de 2 à 5 millions d'euros, réduisant encore l'intérêt du travail et dégradant la qualité de la cotation.

De plus, le Gouverneur a généralisé la mutualisation du traitement des dossiers.

3: Le dépaysement consiste à faire traiter des dossiers de cotation d'une région par une autre.

En résumé, avant « Ambitions 2020 », toutes les entreprises cotées étaient suivies de manière qualitative et les agents de la Banque de France étaient spécialisés sur un territoire précis : celui du rayon d'action de leur unité.

Cette spécialisation géographique et la cotation qualitative de l'ensemble des entreprises leur permettaient d'être de véritables experts du tissu économique de leur territoire.

Généraliser la cotation automatique et dépayser³ des dossiers n'a qu'un seul but: permettre la réduction des effectifs. Mais ces orientations ont également pour conséquence d'éloigner la Banque de France des territoires et des entreprises.



Or, comme nous l'avons vu, c'est cette connaissance fine du tissu économique qui donne l'assise nécessaire aux agents pour réaliser au mieux la médiation du crédit.

Du fait des réorganisations du métier « entreprises » et de la baisse des effectifs, la Banque de France a eu des difficultés à faire face à la crise du COVID-19. Elle a absorbé de justesse l'afflux de dossiers de médiation du crédit. Cela n'a été possible que grâce à l'abnégation des agents qui n'ont pas compté leurs heures de travail. La Banque a dû faire appel à des agents d'autres métiers pour faire face à ce pic d'activité après une formation « sur le tas ».



Si l'Institution poursuit sa stratégie de baisse des effectifs et de dépaysement de dossiers, il n'est pas du tout garanti qu'elle soit en capacité de faire face à une nouvelle crise. Preuve de la difficulté du métier « entreprises » à absorber le choc de la crise : la décision a été prise de surseoir à la baisse des cotations éligibles au refinancement des banques (cotes 3++ à 4) jusqu'en septembre, avec un entretien avec le chef d'entreprise pour connaître la situation effective et non uniquement les chiffres des derniers comptes. Nous touchons du doigt les conséquences du plan « Ambitions 2020 » qui a réduit les effectifs de façon drastique et imposé une cotation automatique. Dans des situations comme la crise, les algorithmes ne peuvent pas remplacer l'analyse complète effectuée par un agent !

Les recrutements doivent suivre les besoins de cotation. Or, le gouvernement de la Banque s'obstine à revoir à la baisse les effectifs quitte à baisser la qualité des cotations. À titre d'exemple, un nouvel accord avec la Direction des Finances Publiques va permettre de récupérer directement les bilans sociaux des entreprises en 2021, ce qui devrait augmenter le flux des bilans de 17% environ. Au lieu d'ajuster les effectifs à la hausse en recrutant des agents dans les « services entreprises », le Gouverneur augmente le seuil de la cotation « intégrée » (automatique) de 2 millions à 5 millions de chiffre d'affaires.

En résumé, il n'y a plus assez de personnel dans le réseau de succursales implanté dans tout le territoire pour mener à bien correctement les missions de la Banque de

France : il faut recruter d'urgence et massivement pour assurer nos missions ainsi que les transmissions de compétences au regard des nombreux départs en retraite.

2.5. POUR UNE BANQUE DE FRANCE QUI AIDE RÉELLEMENT LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET QUI PROTÈGE LES EMPLOIS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Alors que la seule ambition du Gouverneur pour le métier « entreprises » est de réduire les effectifs au détriment de la capacité de l'Institution à venir en aide aux entreprises sur tout le territoire, **la CGT Banque de France propose de renforcer ce métier pour mieux aider le pays à sortir d'une crise économique et sanitaire sans précédent.** !

La CGT est favorable à un droit au crédit pour les entreprises socialement utiles.

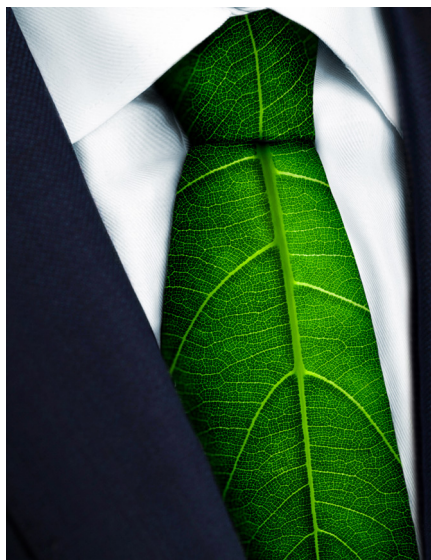
Les établissements de crédit, essentiellement privés, disposent d'un pouvoir énorme : celui de créer de la monnaie en attribuant des prêts. Cette mission est d'utilité publique, puisque c'est elle qui permet aux entreprises de réaliser les investissements nécessaires en amont de la production et ainsi de faciliter la création de richesses.

Grâce aux crédits qu'elles accordent (ou non) à leurs clients, les banques commerciales vont permettre (ou non) la réalisation de nombreux projets. Le rôle de prestataire de service financier qu'elles jouent pour les particuliers et les entreprises leur donne un rôle majeur dans le financement de l'économie.



La CGT Banque de France propose la mise en place d'un droit au crédit pour les entreprises utiles socialement et utiles à la transition écologique. Cela se ferait dans le cadre de la Médiation du Crédit, donc sous l'égide de la Banque de France, institution indépendante, qui aurait toute légitimité à faire appliquer ce nouveau droit de façon impartiale.

Les décisions d'attribution de lignes de crédit (montants et taux) via ce nouveau droit pourraient être prises de manière collégiale avec des élu-e-s locaux, des associations et des citoyens, sous la responsabilité de la Banque de France.



Le crédit n'étant pas un droit, les entreprises sont soumises au bon vouloir des banques commerciales pour réaliser leurs projets. L'épargne n'est presque jamais à l'origine d'une entreprise. Les banques disposent donc d'un pouvoir exorbitant qui peut mettre en péril l'existence même de certaines entreprises.

La Médiation du Crédit a été mise en place en 2008 pour tenter d'atténuer ce phénomène. Cependant, le médiateur n'a pas de moyen de coercition vis-à-vis du banquier pour éventuellement l'obliger à octroyer un crédit vital à une entreprise.

Dans le même ordre d'idée, la Banque de France a créé, en septembre 2016, un Correspondant TPE dans chaque succursale, chargé d'aiguiller les dirigeants d'entreprises vers les interlocuteurs les plus à même de résoudre leurs difficultés. Mais toujours pas de possibilité d'obliger une banque à financer une entreprise...

Or, l'unique critère, ou presque, d'attribution des crédits par une banque commerciale est la solidité financière de l'entreprise. Son seul but est de récupérer sa mise facilement et d'engranger des profits grâce aux intérêts et autres commissions. Les banques commerciales ne prennent absolument pas en compte l'utilité sociale ou environnementale des projets financés, ou encore leur aspect stratégique pour le territoire.

Pour cela, la Banque de France doit :

- Revoir la cotation des entreprises pour mieux prendre en compte leur utilité sociale et environnementale et leur contribution au développement de l'emploi, des qualifications, des savoir-faire qui seront indispensables pour sortir de la crise économique et sanitaire ;
- Repasser à 100% de cotation qualitative ;
- Coter l'ensemble des entreprises qui le souhaitent en dessous d'un chiffre d'affaires de 750 000 €, ce seuil devant d'ailleurs être rediscuté pour favoriser l'accès des TPE aux financements bancaires ;
- Mettre fin aux transferts et renforcer les moyens humains des implantations de la Banque de France dans tout le territoire.

“ **La CGT est favorable à la mise à disposition des TPE-PME des outils GEODE et OPALE ainsi que des formations financières gratuites à destination des chefs d'entreprise.** ”

L'indépendance de la Banque de France, et en particulier un statut protecteur des agents, sont la meilleure garantie pour un droit au crédit non soumis aux pouvoirs financiers. Cette mission, et la nouvelle cotation proposée, doivent être articulées avec notre proposition d'une politique monétaire en faveur de la transition écologique (cf. ci-dessous).

En effet, les taux directeurs appliqués aux banques commerciales ainsi que les politiques de rachat de titres pourraient également dépendre partiellement des cotations Banque de France.

Ainsi, les entreprises bien cotées ou les banques qui prêtent à ces entreprises bien cotées, verraient leur taux baisser.



FOCUS : POUR UNE COTATION ALTERNATIVE

La proposition faite de créer un droit au crédit pour les entreprises utiles socialement et économiquement repose sur une refonte du système de cotation actuel. Le métier « entreprises » est assis sur la cotation de ces mêmes entreprises. Les banques se refinancent auprès de la BCE en mettant en garantie les crédits octroyés aux entreprises.

Notre système de cotation s'appuie sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers. Il évalue le risque du point de vue des banquiers et des actionnaires. Depuis début 2011, une décision unilatérale de l'Eurosystème a mis en avant des critères de liquidité. Tous ces critères sont purement financiers et ne tiennent aucun compte des finalités de la production des entreprises. Aujourd'hui, quand une entreprise développe sa capacité à produire des richesses en investissant et en créant des emplois, la Banque de France peut la sanctionner en dégradant sa cotation au nom de critères purement financiers, sans attendre le retour sur investissements. Cette méthode est destructrice d'emplois. Nous voulons, au contraire, que ces critères de cotation soient définis au niveau national dans le cadre d'une politique monétaire européenne au service du bien-être humain.

Nous voulons que la cotation soit réformée et modulée en fonction de critères sociaux (création et sécurisation des emplois, développement de la formation), économiques (renforcement du potentiel de création de valeur ajoutée dans les territoires) et écologiques (économie de moyens matériels, de matières premières et d'énergie, non pollution de l'environnement). Ces critères répondent également à l'urgence écologique que nous traversons : réchauffement climatique, effondrement des écosystèmes, empoisonnement des sols et des aliments, 6ème extinction des espèces, etc...



La CGT Banque de France propose la mise à disposition gratuite des diagnostics financiers et stratégiques d'entreprise OPALE et la présentation gratuite par des analystes financiers des résultats.

Nous proposons également : d'une part que des formations financières soient dispensées gratuitement par la Banque de France aux dirigeants d'entreprises, d'autre part que les représentants des salariés des comités sociaux et économiques puissent avoir accès gratuitement à ces présentations, notamment en cas de restructuration, et puissent donner leur point de vue sur les analyses et les conclusions qui en ressortent. Ceux qui connaissent le mieux l'entreprise sont en effet ceux qui y travaillent : leur apport serait un enrichissement très utile de ces prestations et de l'aide qu'elles apportent à la gestion des entreprises.

FOCUS SUR GEODE

Le dispositif « Signaux Faibles » dont le but est de détecter en amont les défaillances d'entreprises en utilisant l'ensemble des données dont disposent les administrations et opérateurs de l'État avait entériné une proposition ancienne de la CGT Banque de France, soit la réalisation de prestations Géode gratuites pour des entreprises en difficulté afin d'anticiper les solutions à apporter. Ce dispositif a été suspendu devant l'ampleur des dégâts dus au Covid-19 et l'urgence à apporter des solutions. Des diagnostics prévisionnels ont été proposés gratuitement à des entreprises déjà clientes jusqu'au 30 septembre.

FOCUS SUR OPALE

Outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises, OPALE est le petit frère de GEODE. Lancé en 2017 il a toujours eu du mal à trouver sa place. Ne serait-ce que pour déterminer qui serait chargé de le promouvoir auprès des entreprises : les correspondants TPE ?

Chargé d'aiguiller les entreprises vers les interlocuteurs les plus à même de résoudre leurs problèmes, il aurait été malvenu et pas très « déontologique » de « prescrire » à tout va OPALE aux entrepreneurs... Pourtant, ce « produit » a été régulièrement présenté aux journées annuelles des correspondants TPE.

Serait-ce aux équipes « OSE », chargée de GEODE (commercialisation et réalisation des prestations) et de la Promotion Fiben d'en faire la publicité ? Pas facile pour elle de vanter les 2 prestations, l'une occultant l'autre. Ce fut donc un fiasco. Mais dans le contexte du COVID 19, OPALE fut proposé gratuitement en ligne du 27 mars et jusqu'au 31 décembre 2020. Pour 2021 seul l'accompagnement redevient payant : 400 € pour 1 heure d'intervention.



La Médiation du Crédit devrait être élargie aux collectivités territoriales.

La Banque de France dispose de deux outils GEODE et OPALE qui peuvent aider les entreprises dans leurs prises de décisions et leur développement. Les diagnostics issus de ces outils peuvent permettre de trouver des solutions aux difficultés de trésorerie et servir d'appui pour l'obtention d'un crédit.

Aujourd'hui, la Banque de France, cherche à vendre ces services. La CGT Banque de France condamne cette logique marchande. GEODE, OPALE et la formation financière doivent être gratuits, un service public aux entreprises.

Le contrat de service public entre la Banque et l'État met l'accent sur le « suivi de l'économie des territoires et des bassins d'emploi ». Telle devrait être une des priorités d'un pôle financier public permettant à La Banque Postale, à la Caisse des Dépôts, aux caisses d'épargne, à la BPI, aux services de Bercy, aux banques mutualistes et à la Banque de France, bien évidemment, de travailler en réseau pour peser sur le comportement du système financier dans son ensemble, avec un objectif commun : mobiliser le crédit et l'épargne au service de l'emploi et des qualifications, de la création de valeur ajoutée, de la transition écologique.

La crise du Covid 19 a montré l'importance de la présence de place des services de la Banque de France dans les départe-

ments. Leur expertise a été recherchée et notre institution a su répondre présente à ce nouvel enjeu. La Banque de France est utile, c'est indéniable, et elle doit pouvoir maintenir une présence forte et experte.

Le « dégraissage massif » des effectifs depuis le plan « Ambitions 2020 » ne va pas dans ce sens, tout comme celui déjà annoncé par le Gouverneur pour son plan stratégique 2024 (moins 600 agents hors plan caisse).

“ **La CGT revendique la mise en place d'un pôle financier public et d'un fichier national des aides publiques.** ”

Nous demandons également la mise en place d'un fichier national des aides aux entreprises permettant de recenser leur attribution et de

suivre leur utilisation grâce à l'expertise des équipes de la Banque de France. Les aides publiques aux entreprises doivent servir à préserver l'emploi et à investir dans des secteurs d'avenir.



L'



3

**AU SERVICE DES
CITOYENS**

POUR UNE POLITIQUE MONÉTAIRE AU SERVICE DES CITOYENS ET NON DES PLUS RICHES

3.1. LA POLITIQUE MONÉTAIRE MISE EN PLACE DEPUIS 2008 A FAVORISÉ LES BULLES SPÉCULATIVES ET LES ENTREPRISES POLLUANTES, SANS RÉSORBER LE CHÔMAGE NI AIDER L'INVESTISSEMENT DES ÉTATS

Il est possible de résumer la politique monétaire mise en œuvre par la Banque centrale européenne et la Banque de France depuis 2008 par trois grands axes stratégiques :

- Faciliter l'accès aux liquidités des banques commerciales, via la baisse des taux notamment et l'acceptation d'un

nombre de plus en plus important de collatéraux¹ ;

- Limiter la montée des taux d'intérêt des États via l'achat de titres de ces états sur le marché secondaire² ;
- Racheter des titres/obligations de grandes entreprises pour les aider à se refinancer.

Force est de constater que cette stratégie n'a pas fonctionné. Depuis 2008, l'activité économique ne reprend pas, le chômage ne baisse pas, les États européens continuent de s'endetter. Pire, les effets pervers de cette politique sont nombreux.

Tout d'abord, donner un accès illimité à

1 : Actifs mis en garantie par une Banque lorsqu'elle se refinance auprès de la BCE.

2 : La BCE ne pouvant pas acheter directement des titres d'États, elle les achète à des acheteurs, c'est ce qu'on appelle acheter sur le marché secondaire.



la liquidité aux banques commerciales alors que ces dernières n'ont aucune obligation de financer l'économie réelle favorise la spéculation sur les marchés financiers. Alors que l'économie réelle est durement frappée par la crise sanitaire et par les plans de suppressions d'emplois dans les grands groupes, il est notable de constater que les marchés financiers se portent particulièrement bien. Ce contraste entre économie réelle et marchés financiers est typique d'une situation de bulle financière.

Par ailleurs, l'achat de titres d'État sur le marché secondaire, s'il a un intérêt pour limiter le taux d'emprunt des États et donc l'augmentation de la dette et de ses intérêts, pose au moins deux problèmes majeurs. Pour commencer, le placement des titres publics reste dépendant des conditions prévalant sur les marchés financiers.

Rien ne garantit que dans le futur ceux-ci

ne sanctionneraient pas, par des hausses des taux d'intérêt, les États dont les politiques ne seraient pas conformes aux dogmes néolibéraux. Dans une période de crise, il importe au contraire que chaque pays ait les moyens financiers de développer ses services publics et d'orienter l'économie vers des secteurs d'avenir (formation, transition écologique, création de richesses sur leur territoire en coopération avec le reste du monde...).

Ne pas permettre à la Banque centrale européenne de prêter directement aux États constitue donc une faute grave. Ce qui compte, c'est l'usage qui est fait de l'argent créé par les banques centrales : aujourd'hui, il alimente la spéculation financière et les aides à la rentabilité des capitaux privés, comme le CICE et les autres exonérations de cotisations sociales patronales. La CGT revendique qu'il serve au développement des services publics.

Finalement, le rachat direct de titres d'entre-



prises, s'il est utile, se fait actuellement sans aucun critère d'utilité sociale et/ou environnementale. Plus de 45 ONG ont appelé la Banque centrale européenne à cesser de financer les grands pollueurs via son programme de rachat d'actifs. Reclaim Finance a montré que le Quantitative Easing (politique monétaire de la BCE) finance 38 entreprises du secteur des énergies fossiles, dont 10 actives dans le charbon et 4 dans le pétrole et gaz de schiste.

Ces entreprises prévoient d'accroître considérablement la production de ces énergies, à l'image de Shell ou Total. L'une d'entre elles, Fortum, vient, via sa filiale Uniper, d'ouvrir une nouvelle centrale à charbon en Allemagne. Selon Greenpeace, les achats de la BCE auraient déjà apporté 7.6 milliards d'euros aux secteurs depuis le début de l'épidémie. (<https://reclaimfinance.org/site/2020/06/04/la-bce-maintient-ses-soutiens-financiers-aux-pollueurs/>)

Et surtout, les sommes énormes mises par les banques centrales à la disposition de ceux qui leur vendent des titres privés ou publics – compagnies d'assurances, banques, multinationales, fonds de placement comme BlackRock, fonds de pension... ne sont pas utilisées pour l'emploi, la formation, la recherche, l'écologie

mais pour alimenter encore plus la spéculation financière qui nous enfonce dans la crise...

En résumé, la politique monétaire actuelle favorise les riches, les spéculateurs et en aucun cas les plus fragiles et la transition écologique.

3.2. LA BANQUE DE FRANCE DOIT MIEUX ORIENTER LE CRÉDIT GRÂCE À SON RÉSEAU

Les marchés financiers ont montré depuis longtemps leur incapacité à préparer l'avenir tant sur le plan social qu'environnemental. Le rôle de la Banque centrale européenne devrait être d'orienter les crédits vers des investissements favorables à l'emploi, à la formation des travailleurs, au développement des territoires et à la préservation de l'environnement.

La Banque centrale dispose des moyens techniques pour le faire. Elle peut notamment utiliser la modulation des taux de refinancement des banques commerciales, l'instauration de réserves obligatoires différenciées selon les politiques suivies par les banques commerciales et/ou la mise en place d'une politique de rachat d'actifs selon des critères sociaux et environnementaux. Ou encore de nouvelles normes

La CGT considère que la politique monétaire doit être au service de l'emploi, des plus fragiles, des collectivités territoriales et de la transition écologique.

de « supervision » bancaire qui incitent les établissements de crédit à respecter de tels critères dans leur politique de distribution de crédits.

Néanmoins, ces outils ne sont utiles que si la Banque centrale dispose de relais qui lui permettent d'identifier, au plus près des territoires, les entreprises socialement et écologiquement utiles. Il faut donc que les Banques centrales disposent de réseaux fortement implantés dans les territoires.

Bien qu'affaibli par divers plans de restructurations successifs, le réseau de succursales de la Banque de France est encore présent sur l'ensemble des départements. Il dispose de nombreuses données économiques sur la santé des entreprises, la conjoncture économique et les secteurs d'avenir. Il est indispensable que ce réseau se renforce et qu'il ait pour mission d'aiguiller la politique monétaire de la Banque centrale européenne vers les entreprises socialement et écologiquement utiles.

Il est à noter qu'à la différence des agences de notation, les banques centrales, comme le fait la Banque de France, peuvent évaluer toutes les entreprises, et pas seulement les multinationales qui se financent directement sur les marchés. Cette faculté est un atout majeur pour toute stratégie de réorientation du tissu productif d'un territoire, en particulier vers la transition écologique et la création d'emplois.



La CGT Banque de France propose que la cotation des entreprises soit revue dans l'objectif d'orienter la politique monétaire de la BCE. Cette nouvelle cotation devrait intégrer, en plus des indicateurs purement financiers, des critères sociaux (création et sécurisation des emplois, développement de la formation), économiques (renforcement du potentiel de création de valeur ajoutée dans les territoires) et écologiques (économies de moyens matériels, de matières premières, d'énergie...).

Cette nouvelle cotation permettrait d'orienter les financements de la Banque centrale européenne vers les entreprises utiles socialement et nécessaires à la transition écologique. Tant les taux directeurs appliqués que les achats d'actifs devraient être impactés par cette nouvelle cotation.

FOCUS SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : EXTRAIT D'UN ARTICLE DE L'INSTITUT ROUSSEAU SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

À l'échelle de l'Union européenne (UE), la Cour des comptes européenne estime ainsi que pour réussir à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050[2] cela nécessitera un investissement annuel total, secteurs public et privé confondus, de 1 115 milliards d'euros entre 2021 et 2030, soit au minimum 300 milliards d'euros de plus chaque année que ce qui est investi à l'heure actuelle[3]. Il s'agit en priorité d'isoler les bâtiments, de développer des modes de transports moins polluants et la production d'énergies renouvelables : 736 milliards d'euros dans le secteur des transports, 282 milliards dans le secteur résidentiel et dans le secteur des services, 78 milliards dans les réseaux, dans la production et dans les chaudières industrielles, 19 milliards d'euros dans l'industrie.

Pour la France, l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) estime que, pour la période 2019-2023, les montants nécessaires pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques français dans les secteurs du bâtiment, des transports et de la production d'énergie sont situés entre 55 et 85 milliards d'euros par an : soit 2,5 à 4% du PIB[4]. Pour ces trois secteurs, les investissements publics et privés ne s'élevaient en 2017 qu'à 31 milliards d'euros (et 40 milliards d'euros en 2018) : il manque donc entre 15 à 45 milliards d'euros par an d'investissements, privés et publics, sur ces seuls secteurs. [...]

Il faut encore ajouter à cela des dépenses d'adaptation aux effets du changement climatique, mais aussi de protection de la biodiversité, comme le financement de l'Office national des forêts (ONF) et de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), la lutte contre l'artificialisation des sols, les aides à la reconversion de l'agriculture vers une agriculture biologique et sans excès de produits chimiques[6] et de nombreuses autres mesures qui touchent l'ensemble du spectre d'activité de notre pays. De nombreuses actions sont également à conduire dans le domaine de l'économie circulaire, notamment pour développer le recyclage et l'écoconception des produits de consommation. Enfin, des secteurs entiers de l'économie et de l'industrie seront touchés par la reconversion écologique des modes de production : pour que la reconstruction écologique soit socialement acceptable, il faut prévoir d'investir massivement dans des plans de reconversion des emplois, des qualifications et des friches industrielles. Ces dépenses sont par ailleurs nécessaires pour bâtir le nouveau système économique dont nous avons besoin.

Ajoutées les unes aux autres, ces différentes mesures représentent des besoins annuels d'investissements supplémentaires dans une fourchette comprise entre 70 et 100 milliards d'euros par an pour la France, et donc 6 à 7 fois plus pour l'ensemble de l'UE (si l'on rapporte le poids relatif de l'économie française au sein de l'Union, soit environ 15 %).

La Banque de France devrait pouvoir financer directement l'État.

banques centrales de la zone euro à des achats de titres sur les marchés financiers.

La Banque de France est historiquement la Banque de l'État français. Sa fonction était de permettre à l'État de faire des investissements en obtenant des prêts à taux zéro alors qu'il manquait de marges budgétaires. À l'époque, il s'agissait de financer des efforts de guerre. Une telle pratique peut tout à fait être mise au service d'autres objectifs comme la création d'emplois et la transition écologique.

C'est ce que propose la CGT-Banque de France. Il importe de rappeler que le financement direct de l'État par la Banque centrale n'est interdit que depuis 1993. Il faut donc revenir sur cette interdiction récente.

Cette mesure aurait pour avantage de supprimer les intérêts de la dette qui représentent près de 2% du PIB, soit près de 40 milliards d'euros³.

Concrètement, nous proposons la création d'un fonds européen pour le développement des services publics qui recevrait une partie des fonds aujourd'hui consacrés par les

Ce fonds financerait exclusivement des projets répondant aux nécessités de la sortie de la crise sanitaire, économique et écologique, et décidés démocratiquement, de façon décentralisée, dans chaque pays de la zone euro. L'utilisation de cet argent ferait également l'objet d'un contrôle décentralisé et démocratique.

Cette nouvelle institution pourrait être créée sans attendre un changement des traités européens dès lors qu'elle aurait le statut d'établissement financier lui donnant accès aux refinancements de l'Eurosystème aux termes de l'article 123, paragraphe 2 du Traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne. Sa construction pourrait être amorcée en France – et dans les autres pays qui y seraient prêts – par un fonds national pour les services publics financé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Banque de France déclarerait ces prêts de la Caisse des Dépôts éligibles au refinancement de l'Eurosystème.



3 : <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-24-ete-2020/debats/article/quelques-pistes-de-reflexion-sur-la-dette-publique>

FOCUS SUR L'ORIGINE DE LA DETTE PUBLIQUE : EXTRAIT DE L'ARTICLE DE FRANÇOIS CHESNAIS PARU EN JUIN 2020 SUR LE SITE D'ATTAC ET INTITULÉ : « QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION SUR LA DETTE PUBLIQUE »

« La montée de la dette a épousé le mouvement de la libéralisation financière. Elle naît et prend son essor seulement à partir de 1982-1983. Les gouvernements de l'Union de la gauche, avec Jacques Delors, puis Pierre Bérégovoy aux Finances, ont libéralisé les mouvements de capitaux et ont procédé au placement sur le marché obligataire spécialisé, créé à la Bourse de Paris, des bons du Trésor et autres titres émis par l'État. Avec la titrisation, la voie est ouverte à l'accroissement de la dette et à une transformation complète du financement des dépenses.

La dette est passée de 20 % du PIB en 1980 à 35 % en 1990. Sa croissance s'est ensuite accélérée jusqu'à atteindre 60 % sous le gouvernement Juppé (novembre 1995-juin 1997) et presque 64 % au début de la crise économique et financière mondiale de 2007-2008. L'indemnisation des actionnaires lors des nationalisations de 1980-81 a lancé le mouvement initial. Elle a été un cadeau fait aux propriétaires du capital des groupes. L'État a socialisé les pertes antérieures. Puis il a organisé et financé la restructuration et en a rétabli la rentabilité avant de les rendre au secteur privé, lors des privatisations des années 1990, premier des deux facteurs d'illégitimité de la dette. Il y a eu aussi les dépenses de la loi de Programmation militaire 1987-1991 (les Rafales et autres porte-avions et sous-marins nucléaires) qui ont encore accru sensiblement le montant de la dette et renforcé le poids économique et politique des grands groupes industriels et politiques de l'armement.

À partir de 1991, l'effet conjugué de taux d'intérêts réels élevés et de la croissance lente due à la négociation avec l'Allemagne du Traité de Maastricht puis à la préparation de l'entrée en vigueur de l'euro, a provoqué, à partir de 1989, ce que les rapports de la Commission des finances du Sénat ont nommé dès 1994 (rapport Auberger) l'effet « boule de neige ». C'est au moment où le service de la dette s'alourdit fortement que commence sous le gouvernement Jospin un processus de baisse de l'impôt sur le revenu, dont le coût cumulé entre 2000 et 2010 a été de 108 milliards d'euros. Les années 2000 sont marquées par la croissance, plus fortement qu'entre 1983 et 1998 (date du rapport du Sénat cité plus haut), du recours accru à l'emprunt, alors que le poids de l'impôt sur le capital et le patrimoine diminue. Dorénavant les gouvernements successifs empruntent de plus en plus à ceux dont ils taxent les revenus et le patrimoine de moins en moins. C'est le facteur qui conduit Attac dans le livre de 2012 à affirmer l'illégitimité de la dette publique. Le service des intérêts opère un transfert de richesse au bénéfice des détenteurs des titres de la dette. Il renforce leur pouvoir économique et leur poids politique. Les « marchés » peuvent alors dicter leur politique aux gouvernements tandis que ceux-ci sermonnent les citoyens sur « l'obligation morale d'honorer les dettes ». Ce n'est plus de « dictature des marchés » qu'il faut parler, mais de profonde complicité des gouvernements avec la finance, tant est flagrante ce que certains nomment leur « soumission volontaire » aux banques et aux Hedge Funds. »



Indiscutablement, la dette publique occupe à nouveau les esprits : la crise de la Covid-19 fait grimper l'endettement et sera utilisée pour justifier de nouvelles coupes dans les dépenses et effectifs publics.

La dette est d'abord une affaire de répartition des richesses : s'il y a dette publique, c'est bien qu'il y a en face des personnes qui ont suffisamment d'épargne pour la détenir.

Elle est liée à une chute organisée des

recettes et à des taux d'intérêt trop élevés. Par exemple, entre 1980 et 2012, 29 points de dette rapportés au PIB sont liés aux taux d'intérêt, et 24 points de PIB s'expliquent par les cadeaux fiscaux et l'évasion fiscale.

La dette n'est pas un fardeau puisqu'elle finance les investissements d'avenir et n'a, paradoxalement, jamais été aussi soutenable.

Elle n'a rien de mystérieux : le choc écono-

La CGT revendique une fiscalité plus juste et plus efficace et la création d'un pôle financier public visant à sortir de la domination des marchés financiers. Cela implique de reconstruire le lien entre le système bancaire (en le rendant public, au moins partiellement), la banque centrale et l'investissement public (via un véritable plan).

mique lié à la crise sanitaire a entraîné des dépenses publiques considérables (APLD, fonds de solidarité, dépenses de santé, plan de « relance ») et une baisse des recettes, notamment fiscales. Rien d'étonnant à ce que le déficit public et donc la dette (qui n'est jamais que la somme des déficits) gonflent pour atteindre 116 % du PIB désormais.

Mais est-ce un problème ? En réalité, pas du tout, puisque nous n'avons **AUCUN** problème de financement à court terme, les taux d'intérêt étant faibles. En « cantonnant » la dette publique dans la Cades (caisse d'amortissement de la dette sociale), on fait peser le poids de la crise sur **TOUS** les ménages (via la CRDS et la CSG) et on se force à rembourser rapidement cette dette au lieu de l'étaler sur cinquante ans, voire plus, en poursuivant des politiques d'austérité budgétaire.

La Banque de France doit assister et financer les collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales réalisent les trois quarts des investissements publics. Il importe donc qu'elles puissent elles aussi avoir accès à des prêts à taux zéro de la Banque centrale.

La Banque de France dispose d'outils et d'une expertise lui permettant d'effectuer un diagnostic approfondi des entreprises (prestations GEODE) et de l'environnement économique et financier d'un secteur géographique ou d'activité donné (prestations ACSEL au niveau d'une région, d'un département, d'une structure intercommunale, d'un bassin d'emplois, d'une filière ...). Ainsi, elle est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs choix d'investissement •

La CGT-Banque de France propose *que les connaissances et outils de la Banque de France soient mis au service des collectivités territoriales afin de les aider dans leurs choix et que la Médiation du crédit leur soit ouverte.*





4

**AU SERVICE DES
PLUS FRAGILES**

4.1. LA BANQUE DE FRANCE ABANDONNE PEU À PEU LES TERRITOIRES ET LES PLUS PRÉCAIRES POUR DES RAISONS COMPTABLES

La Banque entretient de nombreuses interactions avec les particuliers :

- Elle gère les dossiers de surendettement des ménages ;
- Elle met en œuvre la procédure et garantit le droit au compte ;
- Elle participe à la procédure de la médiation bancaire ;
- Elle gère le Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP), le Fichier Central des Chèques (FCC) et le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) ;
- Elle administre le service Infobanque de renseignement des particuliers sur la réglementation des banques et des assurances.

Au cœur de ses missions auprès des particuliers, il y a l'accompagnement des populations les plus fragiles. Or, avec la fermeture de toujours plus de sites et la réduction des plages d'accueil, l'Institution s'éloigne de ces populations qui n'ont pas toujours accès à des moyens de locomotion.

De plus, la séparation de plus en plus importante des activités de back et de front office et la mise en place de la prise de rendez-vous systématique compliquent l'accès au droit des plus fragiles qui n'ont pas toujours la capacité de réaliser les démarches nécessaires à la prise de rendez-vous.

La Banque de France justifie la fermeture des sites ou la réduction des horaires de guichet par une baisse de la fréquentation et du nombre de dossiers déposés. Elle ne s'interroge pas sur l'origine de cette baisse. Alors que le pays compte un million de pauvres supplémentaires depuis le début de la crise sanitaire et que le dernier rapport de la



1 : <https://www.lavieimmo.com/divers-immobilier/pres-de-493000-menages-locataires-sont-concernees-par-des-impayes-de-loyers-47784.html>

fondation Abbé Pierre indique que près de 493 000 ménages locataires sont concernés par des loyers impayés.

Au demeurant, il est certain qu'avec la crise sanitaire, économique et sociale, l'explosion du surendettement contenue en 2020 par différents moyens (chômage partiel, report des faillites de PME...) va prendre des proportions angoissantes dans les mois qui viennent.

En réalité, si les visites au guichet diminuent, c'est d'abord du fait du manque d'ambition des dirigeants de l'Institution. En réduisant ses services, en ne cherchant pas à être connue auprès des publics qui en auraient besoin, en encourageant le traitement de certaines situations de surendettement par des tiers (Points Conseil Budget, officines diverses), la Banque n'est pas à la hauteur de ses missions et abandonne peu à peu les plus précaires.

Cet abandon n'a qu'une explication : l'obsession de nos dirigeants pour les excédents budgétaires et la réduction des dépenses publiques exigée par le MEDEF et les marchés financiers. Peu importe les missions, les métiers et les conséquences sur les populations tant que le nombre d'agents diminue.

4.2. POUR UNE BANQUE DE FRANCE PROCHE DES PLUS PRÉCAIRES

À rebours de la stratégie menée actuellement et au regard de la crise économique

dramatique qui s'annonce, il y a urgence à renforcer la présence dans les territoires de la Banque de France. Les plages et les jours d'ouvertures doivent être étendus dans les structures n'assurant pas un accueil quotidien, et le nombre de CRP (chargés de relations avec le public) doit être renforcé partout, pour garantir notamment l'accueil des personnes sans rendez-vous.

De plus, les citoyens doivent disposer à nouveau d'un droit d'accès au gestionnaire de leur dossier de surendettement afin que ce dernier puisse au mieux leur répondre. Cela implique de mettre fin à la baisse drastique des effectifs dans les services des particuliers, de revoir la spécialisation entre Front et Back office et que toutes les implantations traitent les dossiers de leur secteur géographique.

La mise en place en 2022 d'un accueil téléphonique national pour répondre aux questions des usagers, à l'instar de toutes les institutions publiques, démontre l'obsession de nos dirigeants à réduire les effectifs. En effet, laisser des effectifs suffisants dans les succursales permettrait d'accueillir physiquement les usagers mais aussi de répondre aux demandes téléphoniques.

La Banque de France préfère créer des « call centers » pour répondre aux appels des usagers alors qu'on sait à quel point ce type de poste est pénible.

Pour les personnes physiques ou morales

ne disposant pas de compte bancaire, l'accès au droit au compte est complexifié par l'obligation de fournir une lettre de refus émanant d'une banque. Nous proposons de supprimer cette contrainte et d'autoriser les agents de la Banque de France à consulter le fichier FICOBA (Fichier des COMptes BANcaires) afin de faciliter l'accès à ce droit à nos concitoyens et aux entreprises.

De plus, le renforcement des équipes des succursales doit également permettre à la Banque de France d'accroître ses partenariats avec les associations de consommateurs, les travailleurs sociaux, l'Éducation nationale. Les services qu'elle offre et ses missions ne sont en effet pas assez connus du grand public, et son image est encore trop souvent négative pour la population.

Ces partenariats permettraient notamment d'accompagner les ménages en amont, pour détecter et prévenir des situations de surendettement. De même, avec davantage de moyens humains la Banque pourrait assurer le suivi des plans et mesures de surendettement, ce qui éviterait des re-dépôts de dossiers.

●●● **La CGT rappelle que la majorité des situations de surendettement proviennent d'un manque de ressources. La meilleure politique de lutte contre ces situations reste donc l'augmentation générale des salaires et des pensions ainsi que la création d'emplois** ●●●

Il s'agit également de s'impliquer davantage dans l'éducation économique et financière du public, via notamment des actions pédagogiques en direction des jeunes et des

populations les plus fragiles. Aujourd'hui ces missions existent mais sont très loin de répondre aux besoins du fait du peu de personnel affecté à ces activités.



4.3. POUR UNE BANQUE DE FRANCE GARANTE DE L'ACCÈS AU BILLET ET DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

De puissants lobbys cherchent la disparition du billet. Ils sont malheureusement soutenus par l'État et la Banque de France.

Ces derniers temps l'argent liquide n'a pas bonne presse. Et pour cause, de nombreux acteurs économiques de premier plan souhaitent le voir disparaître :

- **Les banques commerciales** qui, malgré leurs profits exorbitants², cherchent à faire des économies en fermant les Distributeurs Automatique de Billets (DAB). Elles ont d'ailleurs commencé leur travail de sape en fermant près de 10% des DAB sur le territoire français en moins de 5 ans (5 000 DAB en moins).
- **Les GAFAM (Google, Apple, Facebook Amazon et Microsoft)** qui développent leurs propres monnaies et qui voient dans
- le billet une concurrence à éliminer. Ces géants utilisent nos historiques d'achat afin de comprendre nos comportements et nous pousser à consommer toujours plus. Ces historiques sont notamment utilisés afin d'envoyer de la publicité ciblée. Le rêve devient réalité pour les GAFAM à chaque fois que l'on utilise leurs monnaies électroniques pour payer plutôt que de l'argent liquide. D'une manière générale, tous les géants d'internet et du e-commerce ont intérêt à la digitalisation des transactions.
- **L'État**, largement poreux aux intérêts privés cités précédemment, se fait également le relais du dénigrement de l'argent liquide. La « Start-up Nation » est une nation digitale. Finis les guichets, les déclarations d'impôts papier et leur paiement en liquide. Tout doit passer par internet. En 2018, le Comité d'action publique 2022, présidé par Edouard Philippe alors premier ministre, chargé de « réinventer le service public » préconisait d'« aller vers une société zéro cash ». Il se fixait



2 : 27,5 milliards d'euros de bénéfices pour les 7 plus grandes Banques françaises en 2019

comme objectif intermédiaire la « dématérialisation intégrale des paiements aux administrations à l'horizon 2020 ». L'État français a défini un des plafonds les plus restrictifs de l'union européenne quant au paiement en cash (1000 euros maximum contre 2500 euros en Espagne, 3000 euros en Belgique, aucune limite en Allemagne ou aux Pays-Bas...).

L'ensemble des médias dominants reprennent en chœur les discours des banques commerciales, des GAFAM et de l'État, mettant en scène l'avènement d'une « disparition du cash », quitte à en faire une prophétie auto-réalisatrice, tant il fait l'objet d'un matraquage constant. Le billet ne serait qu'une relique du passé que seuls les vieux et les pauvres utilisent. L'avenir c'est la monnaie digitale.

Loin de défendre le billet, le gouvernement de la Banque de France accompagne le mouvement. Malgré un discours officiel affirmant la neutralité quant aux différents moyens de paiement, il pousse également

à un moindre usage du cash. Il relaie un discours fataliste quant à la baisse de l'usage de la monnaie fiduciaire dissimulant les nombreuses actions de l'État, des banques et des GAFAM contre le billet.

De manière symptomatique, la Banque de France a décidé de fermer l'ensemble de ses distributeurs automatiques de billet. Elle n'accueille quasiment plus le public qui souhaite échanger des billets abîmés ou de grosses coupures. Lorsqu'elle le fait, sous prétexte de lutte contre le blanchiment d'argent, l'usager subit un interrogatoire poussé, même pour un billet de 5 euros !

L'argent liquide est le moyen de paiement le plus sûr, le moins cher, le plus inclusif des populations fragiles et le plus respectueux des libertés individuelles.

L'argent liquide subit des attaques de toutes parts. Il serait nécessairement sale, utilisé pour des activités illégales, associé à la drogue ou aux armes... En résumé, obsolète et nuisible. Ces discours, largement



véhiculés par les mêmes qui ont intérêt à sa disparition, sont non seulement faux mais dissimulent les grandes qualités du billet par rapport aux autres moyens de paiement.

Il importe donc de tordre le cou aux idées reçues sur l'argent liquide et de rappeler en quoi il protège les citoyens et en particulier les plus vulnérables.

L'argent liquide est le moyen de paiement le plus sûr et il ne participe que marginalement à la fraude.

Les partisans de la disparition du billet vantent la traçabilité et la praticité des paiements électroniques ou par carte. Ils font mine d'oublier que le taux de fraude à la carte bancaire en France s'établissait à 0,064% des transactions pour 399 millions d'euros en 2016, là où l'on estime le nombre de faux billets en circulation à 0,0004% (selon les données communiquées par la BCE il y a moins de 30 contrefaçons par million de billets en circulation). La généralisation des cartes sans contact, particulièrement vulnérables au piratage, risque encore d'aggraver la fraude.

Les partisans de la disparition du billet cherchent à associer l'usage des billets à divers types de fraudes ou d'activités illégales voire terroristes.

Tout d'abord, il faut rappeler qu'aucun des scandales d'évasion fiscale de ces dernières années (Panama papers, Para-

dise papers, Luxleaks, etc.) n'impliquait le transport de valises de billets vers des paradis fiscaux comme le voudrait l'image d'Épinal. Il relevait entièrement de l'ingénierie financière et juridique.

Ainsi, le montant des saisies d'espèces par les douanes (77,8 millions d'euros en 2018) est insignifiant en comparaison de la fraude fiscale estimée à 100 milliards d'euros pour la France. À titre d'exemple, on estime qu'à elle seule, la banque HSBC a permis de dissimuler au fisc 12,5 milliards d'euros entre 2006 et 2007 (période pour laquelle ont eu lieu les révélations des Swissleaks en 2015).

Par ailleurs, concernant le financement du terrorisme, les attentats du 13 novembre 2015 ont été organisés grâce aux moyens de substitution aux espèces élaborés par les promoteurs de la fin du billet... En effet,

Un règlement en espèces est 150 fois plus sûr qu'un paiement électronique !



Une étude de 60 millions de consommateurs de novembre 2019 montrent que «78% des interdits bancaires et des surendettés ne bénéficient d'aucun plafonnement alors qu'ils devraient automatiquement y avoir droit».

- Les banques gagneraient plusieurs milliards d'euros grâce aux frais qu'elles prélèvent sur les comptes des personnes les plus précaires (6,5 milliards d'euros par an, en 2017).
- Un moyen de paiement non soumis à un accès à internet ou à la possession d'un smartphone. Les personnes les plus pauvres peuvent régulièrement voir leur accès internet coupé ou ne pas avoir de smartphone suffisamment récent.
- Un moyen de paiement facilitant la tenue d'un budget serré. De nombreuses études montrent qu'en cas de difficultés financières, il est plus aisé de gérer ses comptes en utilisant des espèces qu'une carte bancaire.

La monnaie fiduciaire protège les libertés individuelles.

Alors que les données personnelles deviennent de véritables enjeux commerciaux, alors que les GAFAM cherchent à connaître le moindre de nos achats afin de cerner nos désirs et de nous pousser à la consommation via des publicités ciblées, la possibilité d'effectuer des transactions de manière anonyme devient un enjeu de liberté publique et de protection de la vie privée. Seul l'argent liquide permet de garantir cet anonymat.

En France, le scandale autour d'IZLY³, le moyen de paiement pour étudiants qui a succédé à MONEO, a montré les dangers du « tout paiement digital ». L'opérateur de l'application collectait et vendait les données de géolocalisation des utilisateurs à des entreprises. Ces données étaient destinées à des fins publicitaires. Cette fonctionnalité n'avait fait l'objet d'aucune discussion avec la CNIL, et n'a été révélée que suite à l'enquête d'étudiant de l'ENS Lyon.



3 : https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/10/20/izly-l-appli-du-cnous-qui-geolocalise-des-etudiants-et-reseigne-des-societes-publicitaires_5203902_4408996.html

Outre des publicités ciblées (« Un peu trop de sucreries ? Que diriez-vous d'un abonnement à la salle de sport ? »), un usage beaucoup plus dangereux de nos données serait la création d'un profil de risque individuel pour le système financier. En fonction de votre consommation, votre banque pourrait mettre à jour de façon régulière votre profil de risque, et ainsi réévaluer le coût de vos assurances et crédits. Demain, chacun de nos actes pourrait être passé à la loupe et entraîner un surcoût potentiel pour celles et ceux ayant, par exemple, surmonté un cancer et qui se battent d'ores et déjà pour un droit à l'oubli.

Par ailleurs, de plus en plus d'États sont tentés d'utiliser ou utilisent les données transactionnelles pour surveiller leurs populations. Notons par exemple que la Chine, techniquement le pays le plus en pointe dans cette transition vers une société sans argent liquide, a mis en place un système de notation des citoyens qui prend en compte le type de transactions effectuées. Les manifestants à Hong-Kong ont été bien contents de pouvoir recourir aux espèces pour acheter leurs tickets de métro, en vue d'éviter la répression policière et le traçage gouvernemental.

Malgré des attaques de toutes parts, le billet reste largement utilisé et constitue une valeur refuge en particulier en cas de crise.

Malgré l'intense lobbying anti argent liquide, son usage reste ancré au sein de la population. D'après la Banque de France « les paiements en espèces représentent plus de 50 % des transactions dans la plupart

des pays de l'OCDE, avec toutefois des disparités importantes selon les pays. » De plus, « sur la base d'une enquête de l'Eurosystème auprès des ménages en 2016, publiée fin 2017 [...] bien qu'exprimant une préférence pour les paiements par carte (66%), les Français règlent deux tiers de leurs transactions en magasin en espèces (68%) Essentiellement pour des achats de faible montant. »⁴

La crise du COVID-19 et la remontée des profonds du sans contact (réclamé depuis longtemps par les banques) ne semblent pas avoir impacté fortement l'usage du cash. De plus, depuis les années 2000, la demande de monnaie fiduciaire augmente plus vite que le PIB. Cela signifie que les ménages utilisent le billet comme moyen de thésaurisation. Le billet est une valeur refuge qui bénéficie de la confiance de la population.

Article L141-5 du code monétaire et financier : « La Banque de France a pour mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur l'ensemble du territoire. »...

C'est parce qu'elle est une valeur refuge en cas de crise, parce qu'elle est le mode de paiement le plus inclusif et la meilleure garantie de nos libertés individuelles que la monnaie doit être considérée comme un service public. La Banque de France doit donc rester l'acteur central, en capacité de contrôler tout son cycle de vie : de la fabrication à la destruction, en passant par sa distribution.

Dire cela, ce n'est que réaffirmer avec force le contenu de l'article L141-5 du code

4 : <https://www.banque-france.fr/billets/analyser-et-anticiper/lutilisation-des-especes-en-france-et-dans-la-zone-euro>

monétaire et financier : « La Banque de France a pour mission d'assurer l'entretien de la monnaie fiduciaire et de gérer la bonne qualité de sa circulation sur l'ensemble du territoire. ». Or, la politique du gouvernement de la Banque de France en vient peu à peu à renier cette mission fondamentale d'intérêt général.

La Banque de France doit garantir un droit à l'accès au billet en imposant une rationalisation des implantations des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) sur le territoire et la présence d'au moins un distributeur par commune ayant des commerces

Nous l'avons vu, l'argent liquide garantit l'inclusion au tissu économique des personnes les plus modestes et l'anonymat des transactions. Son accès doit donc être un droit.

99% des communes de moins de 500 habitant-e-s et 36 % des communes de moins de 2000 habitant-e-s ne disposent

pas de distributeurs automatiques de billets (DAB). Plus de 26 235 communes métropolitaines ne disposent pas de DAB, soit près de 75% des communes métropolitaines.

D'après une enquête menée par le transporteur de fonds Loomis :

- Parmi les communes de moins de 2000 habitant-e-s 1/3 n'ont pas accès aux espèces et 70% ne disposent pas de DAB ;
- 58 % des agglomérations urbaines de 10.000 à 50.000 habitants ne sont pas équipées de DAB, 64 % en Ile-de-France.
- Si le gouvernement de la Banque de France est aveugle à cette réalité, c'est parce qu'elle vient contredire son discours officiel liant la baisse de l'usage de billet à la seule baisse de la demande et non à une question d'accès au billet et donc d'offre. Dans ce domaine encore, la Banque de France compte sur les transporteurs pour ouvrir des DAB : à mi 2020 ils en

La CGT Banque de France propose de :

- *Définir l'accès au billet comme un droit ;*
- *Créer un Groupement d'Intérêt Économique rassemblant l'ensemble des banques commerciales du territoire, présidé par la Banque de France, chargé de rationaliser les implantations des DAB ;*
- *Rouvrir des DAB propres à la Banque de France dans chacune de ses succursales et implantations pour marquer le soutien à la circulation du billet de notre Institution ;*
- *Mettre en place au moins un DAB par commune avec commerce. La Banque de France devant être distributeur en dernier ressort pour les communes sans implantation bancaire.*

avaient ouverts 27. On est très loin des besoins et il y a fort à parier qu'ils seront ouverts dans les plus grandes des villes en déficit de DAB pour des questions de rentabilité. Pire, ce sont les communes qui paient l'installation de ces nouveaux DAB, ce qui accentue les inégalités entre les territoires dont les communes sont plus ou moins riches et pose la question de l'égalité quant à l'accès aux billets. La Banque de France doit redevenir l'acteur central de la filière fiduciaire pour garantir le service public qu'est la gestion

de la circulation des billets.

Le désinvestissement graduel de la Banque de France de la filière fiduciaire au profit des transporteurs de fond privés met en péril la robustesse de la filière.

Depuis 2004, la CGT Banque de France propose et défend l'émission du billet de 1 euro pour plusieurs raisons :

La CGT Banque de France propose donc :

- *L'abandon du projet de mise en place des Stocks Auxiliaires de Billets (SAB) chez les transporteurs de fonds privés. Leur installation constituerait une étape supplémentaire vers la privatisation de l'entretien des billets aux frais de la Banque de France. La Banque se trouverait encore un peu plus dépouillée de sa responsabilité de garant d'une circulation fiduciaire de qualité sur l'ensemble du territoire national ;*
- *Le retour d'une part très largement prépondérante du traitement et de la mise en circulation des billets par la Banque de France et, à terme, une ré-internalisation de l'ensemble du tri et de l'approvisionnement des billets de banque au sein de son réseau de caisses ;*
- *Le maintien d'un réseau de caisses institutionnelles dense et la réouverture des guichets aux particuliers pour les échanges de grosses coupures et de billets abîmés, afin de permettre un accès large sur l'ensemble du territoire à des espèces de qualité ;*
- *La réouverture d'un site au centre de la France et d'au moins deux caisses en Ile de France afin d'éviter les risques associés à la concentration du tri sur le seul site de Paris La Courneuve ;*
- *La reprise progressive d'activité au réseau des sociétés de transport de fonds en intégrant leur personnel à celui de notre Institution, afin que les conséquences d'une faillite potentielle de l'une d'elles soient aisément surmontées grâce aux implantations de la Banque de France.*

La CGT propose de donner toute sa dimension de service public au pôle public européen de fabrication des billets en harmonisant vers le haut les statuts de tous les personnels qui en font partie. Elle revendique l'émission du billet de 1 euro.

- Il s'agirait d'une mission de service public européen. En effet, lors de la mise en place de l'Euro, certains pays avaient une monnaie très faible. Ils n'utilisaient que très peu les moyennes et hautes dénominations. Une petite coupure développerait leur accès à la monnaie fiduciaire ;
- Le billet de 1 euro faciliterait l'accès à la monnaie fiduciaire des plus précaires. Alors que les pays nordiques dont la Suède reviennent sur le développement des moyens de paiement électroniques, avec comme justification la prise en

compte des territoires et des populations précarisées, l'émission d'une coupure à faible valeur monétaire irait dans le sens d'une plus grande inclusion ;

- Le billet de 1 euro représente un faible coût de revient, notamment du fait de la faible nécessité d'y intégrer des signes de sécurité importants. C'est un billet qui sera peu utilisé pour la fraude, les escrocs préférant les grosses coupures.

Cela générerait pour les acteurs de la fabrication des billets et du fiduciaire une augmentation du plan de charge importante, ce qui va dans le sens du développement industriel et de l'emploi dans notre secteur d'activité.

Rappelons de plus que depuis 2005, l'émission du billet de 1 euro a été validée au Parlement Européen et que le blocage se situe au niveau des Gouverneurs des banques centrales nationales.

Concernant la création du pôle public



européen de fabrication des billets, revendication portée par la CGT depuis plusieurs décennies, ce dernier a enfin vu le jour. Sous le nom de « pilier public Européen de la fabrication des billets », il a malheureusement pris l'apparence d'un acteur privé !

Sa création s'est en effet accompagnée de la filialisation de la papeterie de Vic le Comte, ce qui s'apparente à une privatisation rampante. Le but est de casser le statut des agents, de baisser la masse salariale, variable d'ajustement pour l'actionnaire quasi unique, la Banque de France.

Le projet « Refondation » prévoit le transfert à Vic le Comte de l'imprimerie de Chamalières. Pour la CGT, le modèle intégré papeterie-imprimerie-recherche et développement est central pour l'avenir, avec un développement très ambitieux indispensable de la recherche et développement, permettant aux banques centrales européennes de maîtriser les bouleversements technologiques qui affectent les

systèmes de paiement, en particulier fiduciaires. À l'aube de la concrétisation du projet « Refondation », l'avenir du statut des agents des centres industriels est incertain.

Il faut donc mettre fin à toute démarche libérale et créer un véritable pôle public de fabrication des billets avec accès au statut de l'ensemble des agents de Vic le Comte et plus largement, préserver le statut de l'ensemble des agents de la Fabrication des billets, pour un véritable service public dans ce domaine •

La CGT Banque de France propose de faire de la monnaie et de sa circulation un enjeu démocratique.

Avant toute prise de décision stratégique concernant la filière fiduciaire nationale, nous demandons la participation de l'ensemble des représentants des salariés de la filière, des usagers, des élus locaux et des pouvoirs publics. Les décisions finales devront donner la priorité à la préservation du service public de la monnaie ainsi qu'aux impératifs de sécurité et de qualité de la circulation fiduciaire.

POUR ÊTRE PLUS FORTS ENSEMBLE, J'ADHÈRE À LA CGT

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66% des sommes versées chaque année

NOM

PRÉNOM

UNITÉ, SERVICE

CODE UNITÉ ADMINISTRATIVE

TEMPS DE TRAVAIL

%

GRADE

INDICE



Syndicat national CGT de la Banque de France
75-1647
115 rue Réaumur
75002 PARIS

Tél : 01 42 92 30 44
Courriel : cgt@banque-france.fr

Crédits photos Adobe Stock: P1 Thomas Reimer, P2 et P3 Delphotostock, P8 pict rider, P11 cristinn, P12 photoschmidt, P13 Rawf8, P14 AB Visual Arts, P15 freshidea, P16 Me studio, P18 NicoElNino, P19 Jeantrekkeur, P20 macrovector, P21 Knut, P22 Fred, P24 Julien Eichinger, P26 Brad Pict, P28 Feodora, P29 Hurcal, P30 olly, P31 mantinov, P33 Richard Villalon, P34 Syda Productions, P35 Buffaloboy, P36 Mopic, P37 Pixel-Shot, P38 Thaut Images, P42 Jorge.